

## RESERVATION REPAS PAR JUGE

A retourner, accompagné d'un chèque de caution de 30 euros par juge pour le  
**10 mars 2024 – dernier délai**

Nom, Prénom .....

Nom de l'Association : .....

Ville : .....

☎ ..... ☎ .....

e-mail : ..... @ .....

		Cocher la case de votre choix
Samedi	Déjeuner <sup>1</sup>	
	Diner <sup>1</sup>	
Dimanche	Déjeuner <sup>2</sup>	

### INFORMATION SUR LA RESERVATION DES PRESTATIONS

- **Repas du samedi midi** : dans le cas d'un déplacement nécessaire pour aller déjeuner, l'organisateur assurera la logistique. Dans le meilleur des cas le repas sera prévu sur le lieu de compétition.
- **Repas du samedi soir et dimanche midi** : ils sont prévus sur les sites de restauration communs à tous les participants (cantine, self, etc.). L'organisateur n'est pas tenu d'assurer le rapatriement vers les lieux de restauration.

Signature :

<sup>1</sup> Il s'agit des prestations que vous réservez auprès de l'organisateur. Elles sont prises en charges financièrement par l'organisateur (même pour les juges remplaçants le samedi).

<sup>2</sup> Ce repas est pris en charge par l'organisateur pour les membres de jury qui officient le dimanche